



**AN 2026
26-009**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 18 février à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Ali HADIK procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Didier JAHIER, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ,

Absents :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

11/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

11/02/2026

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL L'ÉQUINOXE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public entre la Commune d'Aubergenville et l'établissement public local l'Équinoxe,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260218-DEL26_009-D

Considérant que l'occupation du domaine public communal par le bus "Étincelle", service de l'établissement public local L'Équinoxe, a pour objet d'assurer l'accueil, l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences vers les dispositifs d'aides existant sur le département des Yvelines,

Considérant que ces entretiens sont assurés, gratuitement, par un professionnel de l'Étincelle, accompagné par l'un de ses partenaires le cas échéant suivant les besoins observés par le territoire (psychologue, juriste, médecin, professionnel de la petite enfance, etc.), à raison d'une demi-journée mensuelle de janvier à décembre 2026,

Considérant qu'il convient de mettre en place une convention pour définir les conditions dans lesquelles le bus "Etincelle" est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public non constitutives de droits réels, à occuper à titre précaire et révocable le parking de la Maison des Associations à Aubergenville,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette occupation du domaine public, à titre gratuit, compte tenu du caractère social de cette action et d'autoriser la signature de la convention afférente,

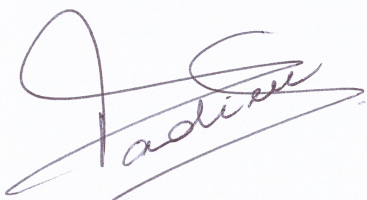
Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Prévention et Action sociale du 12 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mario MANCUSO, Adjoint au maire délégué à la Prévention et à l'Action sociale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (32 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : ÉMET** un avis favorable à la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public, à titre gratuit et temporaire, entre la Commune d'Aubergenville et l'établissement public local L'Équinoxe, pour l'accueil du bus Étincelle,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'occupation du domaine public devant intervenir.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 20/02/26

Et publié le 20/02/26



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260218-DEL26_009-D